

DYNAMIQUE ET MOTIVÉE, la FFPS favorise l'accès à la compétition au cœur de ses 5 commissions



La Fédération Française des Pêches Sportives regroupe depuis le 6 Juin 2015, cinq commissions nationales agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle fédère 11.500 licenciés engagés dans la compétition au cœur des disciplines : eau douce, carnassier, carpe, mer et mouche.

Le Comité Directeur de la FFPS œuvre au développement de la pêche sportive en France et à la protection des ressources, délivre les titres nationaux et constitue les Équipes pour représenter la France sur les championnats internationaux.

Jacques Goupil, Président de la FFPS, élu jusqu'en 2020, veille à la bonne orchestration de cette Fédération et à son éthique.

En 2017, 9 titres mondiaux ont été remportés par les sportifs de la FFPS.

“ Nous œuvrons pour développer la pêche sportive en France et intensifier notre présence sur les circuits internationaux. ”

Structure FFPS

Président : Jacques Goupil

5 vice-présidents : Eau douce (Jean-Luc Quernec), Carnassier (Michel Polydor), Carpe (Fernand de Castro), Mer (Patrick Morga), Mouche (Fabien Frère)

Le Comité Directeur, composé de 18 membres bénévoles, est élu au cours d'une Assemblée Générale pour une période olympiade de quatre ans.

Fin du présent mandat : mars 2021

12 Comités régionaux

84 Comités départementaux (Eau Douce)

La FFPS, UNE ORGANISATION BIEN HUILÉE

FFPS

11.500 licenciés (5.000 Eau Douce, 3.500 Mer, 1.500 Mouche, 1.000 Carpe, 500 Carnassier)

800 clubs sportifs

120 arbitres fédéraux

26 équipes de France constituées pour les 5 commissions

9 titres obtenus sur les championnats internationaux en 2017 (4 pour la commission Eau douce, 2 pour la commission Bord de mer et 3 pour la commission Mouche)

2018 : le Championnat International Big Game sera organisé par le Club de Frontignan (34) en Septembre / Octobre.



LES CLUBS ORGANISATEURS *des championnats de France et du Monde*

Ils sont 800 Clubs en France affiliés à la FFPS. Selon les disciplines, les formats diffèrent bien que tous dépendent de la réglementation nationale calquée sur la réglementation européenne voir internationale. Cette large implantation sur le territoire français permet de promouvoir la pêche sportive sur l'hexagone, de sensibiliser les compétiteurs au respect de l'environnement et d'organiser des épreuves du Championnat de France et du Monde.

Chaque saison, 26 championnats mondiaux fédèrent environ 130 pays. La France participe à environ 23 ou 24 de ces compétitions et organise sur le territoire national de 3 à 5 championnats internationaux, par an.

UNE LICENCE ACCESSIBLE A TOUTES LES DISCIPLINES *pour les sportifs de la FFPS*

La licence multi-disciplines de la FFPS autorise l'accès à toutes les pratiques de la pêche sportive : eau douce, carnassier, carpe, mer et mouche, sur le territoire national pour une cotisation annuelle de 42€. Muni de cette licence, les pêcheurs peuvent adhérer à un Club et participer aux épreuves du Championnat de France. La licence jeune, attribuée selon les disciplines à partir de 15 ans, s'acquiert pour 15€.



INTÉGRER ET S'INVESTIR auprès de la FFPS



Comment créer un Club sous l'égide de la FFPS. Les conditions requises.

Les pêcheurs désirant constituer un Club devront rédiger leurs statuts et les déposer à la préfecture dont dépend leur siège social. Ils pourront s'appuyer sur les Comités régionaux de la FFPS pour la mise à disposition de statut type et recevoir la réglementation intérieure de la FFPS. Ils devront s'acquitter d'une affiliation annuelle de 60€.

Conditions pour un Club pour obtenir le droit d'organiser une manche du Championnat de France

Les modalités diffèrent suivant les disciplines, mais tout prétendant devra être affilié à la FFPS. A réception du dossier de candidature, une commission technique étudie et vérifie la faisabilité du projet et du programme proposé par le Club. L'organisation technique et matérielle ainsi que l'intégralité des démarches administratives de l'évènement est prise en charge entièrement par le club.

Devenir arbitre : comment faire ? Formation, expérience, quels sont les critères.

En fonction de ses spécificités, chaque discipline organise des sessions de formation pour ses futurs arbitres, axées sur les modalités techniques et la réglementation. Au terme d'un quizz de contrôle favorable, le futur candidat pourra bénéficier du titre convoité. Cette accessibilité est réservée aux licenciés de la FFPS. Le coût de la formation est gratuit.



“ Notre objectif est de développer les compétitions et leurs accessibilités pour tous sur l'hexagone, d'intensifier notre présence sur les circuits internationaux, de mutualiser les compétences et de minimaliser les charges ”, explique Jacques Goupil.

Retrouvez-nous : <http://www.ffpspeche.fr>

A PROPOS/ Sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports, la FFPS au travers de ses 5 commissions nationales (Eau douce, Carnassier, Carpe, Mer et Mouche) fédère 11.500 licenciés autour de centaines de manches du Championnat de France.

Ses membres, tous bénévoles, se sont réunis pour promouvoir la pêche sportive et s'engager dans le respect de l'environnement et du monde halieutique.